



LA CGT L'AVAIT BIEN DIT

France Stratégie vient de publier des enquêtes qui rendent compte de la façon dont les dirigeant-es d'entreprises et les DRH s'approprient les ordonnances Macron sur le droit du travail et entendent les mettre en œuvre.

Ainsi, dans un document de synthèse, il ressort que « certaines mesures sont mieux connues : les mesures relatives à la rupture des contrats de travail (plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif, rupture conventionnelle collective, formalités simplifiées dans le cadre du licenciement) ».

Il relève que les DRH « sont peu nombreux à considérer que les ordonnances permettent de recruter plus facilement, mais largement majoritaires pour dire qu'elles simplifient les procédures de licenciement ».

Tout est dit. **Affirmé depuis le départ par la CGT, le principal objet des ordonnances consiste bien à faciliter les licenciements.** Mais, cette fois, ce sont les dirigeant-es d'entreprises et les DRH qui le reconnaissent !

Et, parmi les mesures « mieux connues » des dirigeant-es et des DRH, il y a bien sûr « les possibilités de négocier avec un-e salarié-e mandaté-e ou élu-e en l'absence d'un-e délégué-e syndical-e ». C'est sûr que lorsqu'il s'agit de contourner les syndicats, les dirigeant-es se montrent intéressés !

Pourtant, à l'été 2017, le gouvernement promettait de faire de la négociation et du dialogue social les maîtres mots de sa réforme du Code du travail. Un an après, force est de constater que cela n'était qu'une diversion lui permettant de fossoyer les droits des salarié-es.

HOLD UP SUR NOS COTISATIONS

Après nous avoir asséné durant des années le fameux « trou de la Sécu » pour justifier toutes les mesures de remboursements, les reculs de la protection sociale et notamment la branche retraite, on nous annonce désormais, selon une dépêche de l'AFP du 5 juin dernier, une « Sécu quasiment à l'équilibre » avant les grandes réformes ».

Au lendemain de cette annonce, une autre dépêche venait doucher les éventuels espoirs ou revendications d'une amélioration de la couverture sociale grâce à ce retour à « bonne fortune » : l'AFP titrait alors : « le gouvernement a nié mercredi l'existence d'une « cagnotte » liée à la forte réduction du déficit de la

Sécurité Sociale, qui devrait dégager des excédents à partir de 2019, excluant de « redistribuer » l'argent économisé sur le champ de la « Sécu ».

Chemin faisant, nous en arrivons à cette dernière dépêche du 27 juin lorsque sort le rapport de la Cour des Comptes qui annonce que « les excédents dégagés par les administrations de Sécurité Sociale seront « plafonnés » à partir de 2019, le surplus devant servir à réduire le déficit de l'État pour un montant qui pourrait atteindre 24 milliards d'euros en 2022, selon la Cour des Comptes »

Tiens donc ? On nous annonce ainsi un véritable hold-up sur nos cotisations à la Sécurité Sociale. On nous estime même le montant du préjudice... Et puis fermez le ban... En clair, Macron va faire payer les milliards de cadeaux aux plus riches, les primes aux premiers de cordée, l'abandon de l'ISF en piquant l'argent de la protection sociale !

Et dans le même temps, le naufrage continue dans les hôpitaux, les EHPAD...

Vive la PRIVATISATION (sic !)

Les tarifs réglementés du gaz bondissent de **7,45 %** ce 1er juillet, la hausse la plus importante depuis six ans pour les consommateurs. Pour un ménage moyen se chauffant au gaz, cela se traduira par environ **90 € en plus par an.**



DÉMÉNAGEMENT EXPRESS DISCRET

Les agent.es de la cellule transverse du SIP Nantes Centre ont été mis devant le fait accompli : ils vont être réinstallés-es à la place des dossiers au RDC du bâtiment Anne de Bretagne.

Cette annonce sans aucune concertation avec les agent.es concerné.es a semé le trouble dans les 3 SIP nantais, impactés par ce déménagement des dossiers. En effet, même si l'usage des dossiers papiers est moindre, il reste réel. De fait, cela sera plus compliqué avec une répartition des dossiers sur plusieurs endroits.

Sollicités par les collègues, les représentant-es CGT et CFDT au CHSCT ont immédiatement pris l'attache de la direction et rappelé que ce type d'opération doit obligatoirement faire l'objet d'une Commission Immobilière. Nous savons que ce n'est pas la tasse de thé de Mme PY, mais cela sert par exemple à concerter l'ensemble des agent.es concerné.es et pas seulement quelques chef.fe.s œuvrant en catimini... **Finalement une commission immobilière se tiendra fin juillet.**

